

**Cour
Pénale
Internationale**

**International
Criminal
Court**

LE BUREAU DU PROCUREUR

**PRESTATION DE SERMENT DU
PROCUREUR ADJOINT DE LA CPI**

**Discours du Luis Moreno-Ocampo
Procureur de la Cour pénale Internationale**

(Version française)

La Haye, 1^{er} novembre 2004

Nous sommes très fiers d'accueillir à la Cour notre nouvelle procureure adjointe, M^{me} Fatou Bensouda.

Nous avons tous pris connaissance de ses qualifications exceptionnelles. Mentionnons ses accomplissements dans son pays à titre de procureure générale et de procureure générale adjointe de la Gambie, ainsi que ses réalisations à l'échelon international en qualité de conseillère juridique au TPIR, où elle a participé à la présentation d'affaires importantes.

Nous sommes impressionnés par les éloges de la part de tous ceux qui ont travaillé avec elle, éloges sur son engagement, sa compassion et son leadership. Nous sommes sûrs qu'elle constituera un atout précieux à notre équipe et nous la félicitons de sa nomination.

Avec Serge Brammertz à la tête de la Division des enquêtes et Fatou Bensouda à la direction de la Division des poursuites, le Bureau du Procureur compte maintenant tout son personnel supérieur. On ne pouvait choisir un moment plus opportun. Le Bureau du Procureur est passé de l'étape de la mise sur pied à l'étape opérationnelle. Nous prévoyons bientôt le début des procédures à l'appui des enquêtes. En qualité de procureure adjointe aux poursuites, Fatou dirigera notre travail dans les salles d'audience. Nous sommes également en train d'évaluer nos structures et nos procédures à des fins d'efficacité et d'intégration et pour éviter tout double emploi. De plus, nous mettons au point nos stratégies et nos protocoles en nous appuyant sur notre expérience collective. Fatou nous épaulera dans nos efforts.

L'équipe qu'elle intégrera est non seulement celle du Bureau du Procureur, mais aussi celle de la Cour entière. Au fur et à mesure que les enquêtes avancent, nous accroissons quotidiennement les façons dont nous travaillons de pair avec le Greffe sur les questions liées aux victimes, à la communication, à la sécurité et à la logistique. Sur un plan plus général, le Conseil de coordination nous aide à organiser notre travail et à réaliser notre stratégie commune. Bien que le Bureau du Procureur élabore actuellement ses politiques et ses idées, en fin de compte ce seront les juges, en tranchant des affaires concrètes, qui auront le dernier mot.

L'avenir s'avère des plus exaltants. Nous en sommes aux premières phases de deux enquêtes. Grâce aux renvois effectués par deux États Parties, la Cour a pu commencer son travail sur une base juridique solide en bénéficiant d'une coopération réelle.

Nous travaillons dans le nord de l'Ouganda, région qui a récemment été reconnue situation d'urgence la plus négligée du monde par Jan Egeland, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordinateur des secours d'urgence. Nous enquêterons sur toutes les allégations d'une façon indépendante et impartiale. Nous ne poursuivrons pas les enfants-soldats. Nous concentrerons nos efforts sur les quelques hauts dirigeants portant la plus grande responsabilité des crimes. Il en découle que l'Ouganda sera confrontée à des défis de taille lorsqu'elle abordera la question des autres auteurs de crimes, tout en répondant au besoin de rétablir la paix et de rendre justice. Nous savons que la communauté locale, dont les souffrances sont énormes, œuvre pour la paix par le biais de diverses initiatives de justice inspirées de ses propres traditions et fondées sur la vérité, la réconciliation et le dédommagement. Nous respecterons ces traditions et en tirerons des leçons et nous appuierons ces efforts. Nous espérons que notre travail, qui consiste à arrêter ou à isoler les hauts dirigeants aidera la communauté locale à rétablir la paix avec les autres auteurs de crimes.

En RDC, nous en sommes à une phase toute préliminaire dans nos enquêtes. La RDC constitue une situation complexe – les conflits se poursuivent, des régions sont marquées par une insécurité extrême, et bon nombre d'allégations ont été portées contre de nombreux groupes armés. La situation crée des défis énormes relativement aux enquêtes criminelles. À l'heure actuelle, nous projetons de commencer par deux affaires, lesquelles seront retenues en raison de leur gravité et des intérêts des victimes. Nous aurons probablement besoin de plus de temps pour préparer d'autres affaires. La nature permanente de la Cour nous permet de prendre le temps nécessaire pour traiter de tels dossiers complexes.

La permanence de la CPI la distingue des autres tribunaux. Je souhaite rendre tout spécialement hommage aux procureurs, M^{me} del Ponte et M. Jallow, ici présents. Les tribunaux ad hoc ont disposé d'un temps limité pour mettre leurs institutions sur pied et préparer leurs affaires. Ils

sont déjà confrontés à des défis créés par leurs stratégies d'achèvement. Ils doivent continuer à bénéficier d'un soutien constant pour remplir leurs mandats.

Différents procureurs, juges et professionnels travaillent dans différentes institutions différentes, mais font tous fond sur les mêmes principes. Nous travaillons tous sur un projet commun, à savoir l'élaboration d'un patrimoine juridique commun. Chacun d'entre nous doit y apporter sa pierre.

Dans le cadre de ce grand projet, nous devons tous réfléchir à la façon de maximaliser notre effet dissuasif et notre incidence sur les régions concernées. La justice pénale internationale n'est qu'un élément d'un ensemble encore plus grand. Les autorités nationales et la communauté internationale doivent relever le défi suivant, soit poursuivre leurs efforts pour établir et maintenir la primauté du droit.

Fatou, je sais que votre contribution sera importante. De la part de nous tous réunis ici aujourd'hui, bienvenue.